

Au fil du Catenay

Bulletin municipal de Notre-Dame de l'Isle



Au sommaire de ce numéro :

<i>Le mot du maire</i>	<i>p. 1</i>
<i>Présentation du budget communal 2014</i>	<i>p. 2-</i>
<i>Informations diverses</i>	<i>p. 4</i>
<i>Les nouveaux rythmes scolaires</i>	<i>p. 5</i>
<i>Le calendrier des travaux : premières priorités</i>	<i>p. 6</i>
<i>Appels aux bénévoles</i>	<i>p. 7-8</i>
<i>Un moment convivial, la fête des voisins</i>	<i>p. 8</i>
<i>Le bleuet de France</i>	<i>p. 9</i>
<i>Village fleuri</i>	<i>p. 11</i>
<i>Environnement</i>	<i>p. 12</i>
<i>Culture / spectacles</i>	<i>p. 13-</i>
<i>Notre-Dame au fil de l'eau</i>	<i>p. 15</i>

Chères Isloises et chers Islois,

Ce nouveau numéro, plus complet, vous présente les premières actions mises en œuvre par votre municipalité et, en particulier, le budget de notre commune.

C'est donc avec rigueur que nous avons élaboré celui de l'exercice 2014. Comme nous nous y étions engagés, nous avons privilégié l'investissement, financé à 65% par notre section de fonctionnement, et la recherche systématique de subventionnements extérieurs. Malheureusement, nous ne pouvons que constater une baisse régulière des dotations de l'état (- 4,5% cette année).

De même, nous avons consacré beaucoup d'énergie pour défendre, parfois en vain, les intérêts de nos enfants dans la mise en place des rythmes scolaires, qui dépendent à la fois du SIVOS des îles de la Seine et de notre communauté de communes des Andelys et des environs.

Ainsi, nous sommes arrivés à un compromis en regroupant sur une demi-journée, le lundi après-midi, le temps d'animation périscolaire qui sera assuré par des animateurs qualifiés de la CCAE.

Vous trouverez également, dans ce numéro, un point sur le travail de nos commissions, les projets en cours et de nombreuses informations pratiques.

Vous y découvrirez aussi, les premières animations (la journée de nettoyage dans le cadre de la fête de la nature, la fête des voisins...) et celles à venir avec notamment le programme du Comité des fêtes.

Espérant vous rencontrer à l'occasion des animations proposées par les différents acteurs de notre commune, je vous souhaite de bonnes et heureuses vacances estivales.

Votre Maire,
Thibaut BEAUTÉ

Les grandes lignes du budget 2014 – Section de fonctionnement

Comme nous nous y étions engagés, nous vous présentons les grandes lignes du budget 2014. Grâce au travail et à la rigueur de gestion des précédentes équipes municipales, la situation financière de la commune est saine.

Le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses de l'année.

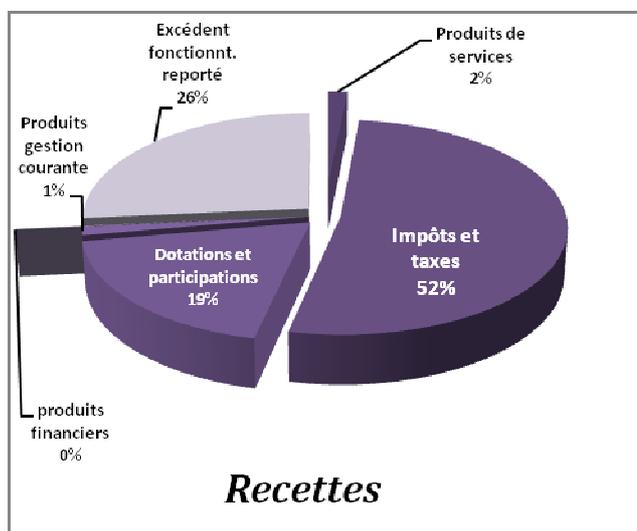
D'un point de vue comptable, le budget est structuré en deux parties : une section fonctionnement et une section investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre (Recettes = Dépenses)

- La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité (électricité, charges de personnel,...)

SECTION FONCTIONNEMENT

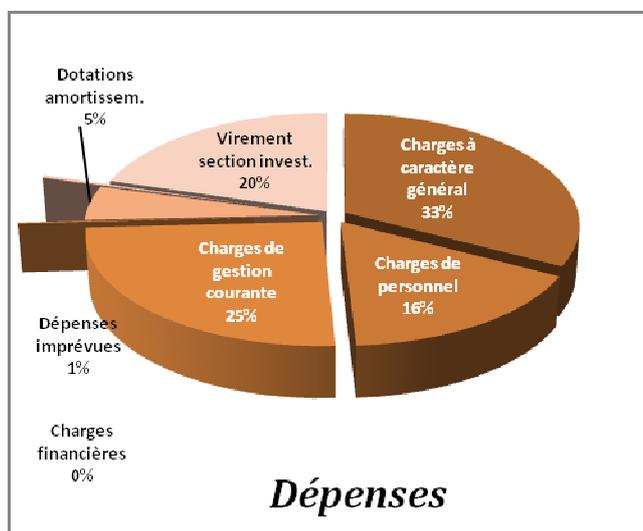
Recettes de fonctionnement : 393 488 €

Recettes réelles de fonctionnement : 289 427 €
Excédent de fonctionnement : 104 061 €



Dépenses de fonctionnement : 393 488 €

Dépenses réelles de fonctionnement : 313 488 €
Virement à la section investissement : 80 000 €



Les ressources fiscales sont les principales sources de financement de la commune : elles représentent 70,58 % des recettes réelles de fonctionnement.

Depuis 8 ans, la part d'imposition communale n'a pas augmenté.

Répartition de la part communale :

Taxe d'habitation :	5.07 %
Taxe sur le foncier bâti :	13.36 %
Taxe sur le foncier non bâti :	31.31 %

Les dotations et participations regroupent les dotations de compensation de l'état et les subventions reçues des principaux partenaires de la commune.

Les dotations de l'état diminuent chaque année : - 4,50 % pour 2014 par rapport à 2013, ce qui est une vraie préoccupation pour les petites communes.

Les charges à caractère général regroupent l'ensemble des dépenses liées à la gestion quotidienne des services, à l'entretien du patrimoine, à l'achat de fournitures ainsi qu'à l'ensemble des prestations réalisées par des entreprises spécialisées dans le cadre du fonctionnement du service public.

Les charges de gestion courante sont un poste qui enregistre notamment les dépenses réalisées par la commune pour les différentes contributions aux organismes (SIVOS,...), le service incendie, les subventions versées aux associations et à la coopérative scolaire, les indemnités des élus.

Les charges de personnel concernent les trois employés communaux à temps non complet :

- Monique SGARD, Secrétaire de Mairie
- Dominique GOUJON, Agent d'entretien
- Isabelle MEHEUST, Agent d'entretien

Les grandes lignes du budget 2014 – Section d'investissement

- La section d'investissement présente les programmes d'équipements nouveaux ou en cours (travaux, amortissements, achat de matériel informatique,...)

Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la commune (impôts, tarification des services,...) par les dotations de l'état et par le recours éventuel à l'emprunt.

Les différentes commissions œuvrent pour améliorer la qualité de vie au sein du village avec le souci de maîtriser les dépenses. Chaque décision est soumise à un lancement d'étude préalable et à une recherche systématique de subventions, pour peser le moins possible sur le budget communal.

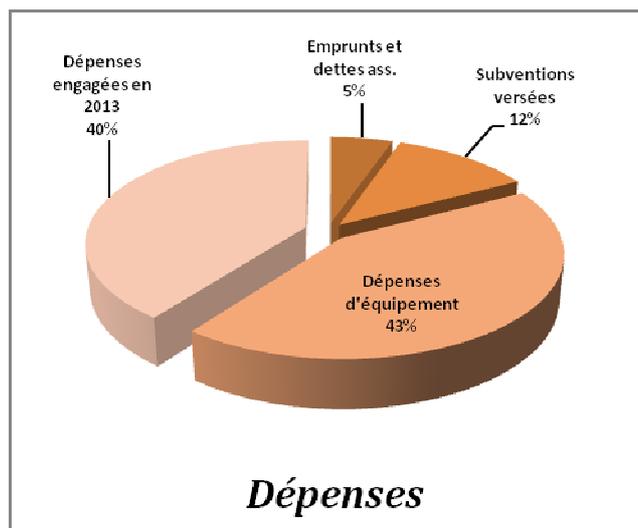
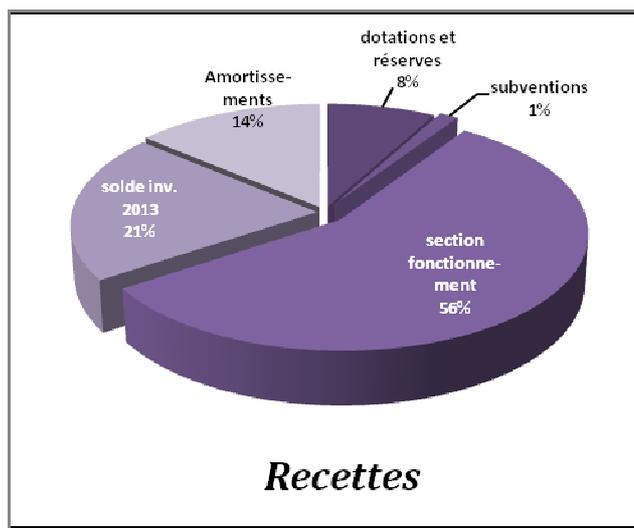
SECTION INVESTISSEMENTS

Recettes investissement : 142 185 €

Recettes réelles d'investissements :	13 308 €
Solde d'investissements 2013 :	29 257 €
Report section fonctionnement :	80 000 €
Amortissements :	19 620 €

Dépenses d'investissements : 142 185 €

Dépenses réelles d'investissements : 142 185 €



La principale ressource provient de la section de fonctionnement, d'où l'importance de maîtriser les dépenses de fonctionnement.

Nous nous efforcerons de trouver des subventions pour l'ensemble des travaux que nous réaliserons, ce qui nous permettra d'augmenter nos recettes d'investissement.

Nous ne pouvons pour l'instant intégrer ces subventions dans le budget. Elles seront reportées sur le compte administratif définitif de 2014, que nous ne manquerons pas de vous communiquer, en toute transparence, lorsqu'il sera établi début 2015.

Les dépenses engagées en 2013 sont la sonorisation de l'église, l'installation de bornes à incendie et un remboursement prévu à la CCAE d'une partie de la subvention encaissée pour la réalisation du chemin du Clos Galy.

Les dépenses d'équipement sont pour l'essentiel :

- Frais de bureau d'études pour travaux (accessibilité),
- Achat d'équipement et de logiciels pour la mairie,
- Travaux à l'école,
- Plantations nouvelles aux abords du village.

Ce budget a été voté lors du conseil municipal du 28 avril 2014 en présence de Madame la trésorière des Andelys, Régine ARDANUY-MOLENS.

Informations diverses, en bref...

Abandon de la taxe sur les abris de jardin

Par sa délibération du 28 avril 2014, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité l'exonération de la taxe d'aménagement communale concernant les abris de jardin. Cette décision, prise lors de la précédente mandature (le 20 février 2014), a donc été reconduite par le nouveau conseil, suite à une demande de la préfecture, qui a imposé une nouvelle délibération pour des raisons de calendrier, l'exonération ne pouvant intervenir qu'à compter du 1^{er} janvier 2015 et non 2014.

Taux communaux des impositions locales

Le conseil municipal réuni le 28 avril dernier a voté à l'unanimité le maintien à l'identique pour l'an prochain de la part communale des impôts locaux (mentionnée dans l'encart « recettes » de la section de fonctionnement du budget), —cela malgré la baisse des dotations de l'état aux communes. La part communale des taux des impôts locaux sera donc gelée pour une année supplémentaire.

Pour mémoire, la variable communale des taux d'imposition locale n'a pas augmenté depuis 2000, à l'exception d'une hausse de 5% en 2006.

Fermeture de la bibliothèque municipale

La bibliothèque municipale fermera ses portes du

5 juillet au 2 septembre inclus.

De nouveaux horaires sont à l'étude pour l'année 2014 – 2015.

Actualité du site internet

La construction du site internet de Notre-Dame de l'Isle avance à grands pas. Son architecture se précise peu à peu. Actuellement en période de test, il devrait ouvrir au public à la rentrée de septembre.

Jardinage

L'usage des outils et appareils bruyants (tronçonneuses, tondeuses à gazon, etc.) est réglementé par arrêté préfectoral. Voici les plages horaires où leur utilisation est autorisée :

- Les jours ouvrables de 8h 30 à 19h 30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15 à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

Les feux de jardin sont également réglementés par arrêté préfectoral. Ceux-ci sont interdits du 15 mars au 15 octobre.

Prévention canicule

Le Ministère de la santé rappelle que la canicule présente des risques, notamment pour les personnes âgées.

On peut parler de canicule quand trois conditions sont réunies :

- il fait très chaud ;
- la nuit, la température ne descend pas ou peu ;
- cela dure depuis plusieurs jours.

Dans ce cas, la conduite à tenir est de :

- boire beaucoup d'eau,
- hydrater sa peau,
- éviter les efforts physiques intenses,
- ne pas rester en plein soleil,
- maintenir sa maison à l'abri de la chaleur,
- éviter la consommation d'alcool.

En cas de canicule, *prenez des nouvelles de votre entourage*, notamment *des personnes âgées*.

Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée, pensez à contacter votre Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Plus de détails sur : <http://canicule-sante.inpes.fr/>.

La fête des enfants

La fête des écoles de Notre-Dame de l'Isle et Pressagny-l'Orgueilleux se tiendra le dimanche 29 juin en bord de Seine, à Notre-Dame de l'Isle.

A cette occasion seront exposées les œuvres réalisées par les élèves des différentes classes pour le concours de dessin. Venez nombreux !

Rentrée 2014 : les nouveaux rythmes scolaires

Le dossier concernant la rentrée 2014 progresse.

Comme vous le savez, les écoles de Notre-Dame de l'Isle et de Pressagny l'Orgueilleux sont associées dans le même regroupement pédagogique intercommunal (RPI), géré par le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) des Iles de la Seine. L'administration du RPI est complexe car Pressagny l'Orgueilleux et Notre-Dame de l'Isle ne dépendent pas des mêmes communautés de communes, ce qui multiplie les situations de négociation et d'arbitrage.

Pour autant, les équipes municipales des deux villages du SIVOS et les responsables des deux communautés de communes auxquelles ils appartiennent ont réussi à trouver un accord sur la mise en place, à la rentrée prochaine, des nouveaux rythmes scolaires.

M. Michel Jouyet, président de la communauté de communes d'Ecos, a accepté la proposition d'organisation de la CCAE (Communauté de Communes des Andelys et des Environs) qui a finalement été retenue (voir tableau ci-dessous).

Encore fallait-il que cet accord soit avalisé par le vote dans les instances représentatives, en conseil d'école tout d'abord, dans les deux communes (4 voix « pour » et 2 voix « contre » à Pressagny l'Orgueilleux ; 8 voix « pour » à Notre-Dame de l'Isle), puis en réunion de SIVOS (vote « pour » à l'unanimité).

A noter que la décision ultime sera prise par le Mme le recteur de l'académie de Rouen, qui doit encore signifier son accord pour l'organisation retenue. Si celle-ci est acceptée, elle entrera en vigueur en septembre 2014 et fera l'objet d'études jusqu'en mai 2015 en vue d'être améliorée.

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Classe	Classe	Classe	Classe	Classe
Repas	Repas	** Si besoin : Transport en bus Restauration Centre de loisirs de Port-Mort	Repas	Repas
T.A.P. Dans les locaux de l'école	Classe		Classe	Classe
**Garderie	**Garderie		**Garderie	**Garderie

* T.A.P. : Temps d'Activités Périscolaires

** La garderie périscolaire et le centre de loisir du mercredi après midi sont des services payants.

Transports scolaires

Les formulaires d'inscription aux transports scolaires sont à retirer en mairie. Ils devront être rapportés remplis et accompagnés de deux photos d'identité récentes, avant le 30 juin. Au-delà de cette date, l'inscription se fera à la CCAE et une pénalité pourra être appliquée.

Les cartes seront disponibles et à régler en mairie au tarif unique de 50 euros à compter du 25 août prochain, la commune prenant à sa charge une partie du coût facturé par la CCAE.

Accueil de loisirs CCAE

Un accueil de loisirs pour les enfants est prévu du 7 juillet au 8 août 2014 et du 11 août au 29 août 2014 (réservé aux familles qui travaillent sur cette période)

Renseignements et inscriptions sur le portail famille de la CCAE : <http://ccae.jeunesse.portail-familles.net/>

Le calendrier des travaux : premières priorités

La commission travaux a décidé de concentrer, cette année, son action sur l'école et la salle du Clos Galy pour des travaux de maintenance et de remise en état.

Ces travaux seront assurés, dans la mesure du possible, par l'agent d'entretien municipal et les membres de la commission environnement-travaux.

Une action est également envisagée pour la réfection de la toiture et le fleurissement du lavoir.

Afin de minimiser les coûts et d'associer Isoises et Isois à la sauvegarde de notre bien commun, la commission lance un appel au bénévolat pour réaliser ces travaux de façon collective au tout début de l'au-

tomne (voir Appel aux Bénévoles dans ce même Bulletin).

Pour les sites de l'Eglise et de la Chapelle, une étude préliminaire gratuite est engagée afin d'évaluer le potentiel et la valeur historique de notre patrimoine. Cependant, la préservation des structures maçonnées revêt un caractère d'urgence au vu des dégradations constatées. L'usage public de ces bâtiments dans les conditions de sécurité requises souligne la nécessité de cette intervention.

Le tableau ci-après reprend les premières priorités identifiées, par sites, dont les travaux ou études seront engagés en 2014.

Sites	Etat des lieux	Travaux à prévoir	Observations
Eglise		Rénovation	Pré-étude en cours / projet à long terme
Cimetière	Mur d'enceinte	Maçonnerie sur hauts de murs et quelques pierres à rajouter	Devis à produire par maçon local
	Monument aux Morts	Rénovation	Devis et recherche de subventions engagés
Ecole	Extérieur	Toilettes extérieures	Travaux à réaliser par agent d'entretien et les membres de la commissions travaux durant les vacances scolaires (Dates à définir / Juillet)
		Salle de musique	Etude et recherche de subventions à engager pour 2015
Salle du Clos Galy (Salle des fêtes)	Clôture	Revoir les grillages / plantation	Travaux à réaliser par l'agent d'entretien
	Volets roulants	Remise en état et remplacement	Travaux engagés. Devis en cours pour automatiser des mécanismes
	Toilettes / placard	Remise en état de la porte à galandage Plafond des toilettes Homme Peinture	Travaux à réaliser par l'agent d'entretien et les membres de la commissions travaux durant les congés scolaires (Dates à définir / à l'automne)
Lavoir	Charpente	Entretien boiserie/lasure « Bardage » à consolider et à compléter	Travaux collectifs, bénévolat ; travaux à engager sur l'automne Appel aux bonnes volontés et savoir-faire des Isois / Isoises
	Couverture	A reprendre en totalité Changement de tuiles	Cf article dans le bulletin municipal
	Décoration florale	Prévoir plantations	Agent d'entretien
Chapelle		Infiltration dans la toiture	Pré-étude en cours

Appel aux bénévoles



Comme nous l'annoncions dès le premier Bulletin Municipal, nous lançons un appel au bénévolat et à l'entraide pour la réfection du lavoir dont la toiture est envahie par les mousses. Nous souhaitons ainsi lui rendre tout son cachet.

Les travaux porteront principalement sur la dépose et repose de la couverture. Nous avons donc besoin de « bras » et de matériels de transport pour l'évacuation des tuiles.

Deux dates, les 20 et 27 septembre, ont d'ores et déjà été retenues pour se prémunir contre une mauvaise surprise météorologique.

Les collations et l'incontournable « Pot de l'amitié » seront assurés par la municipalité.

Nous invitons dès maintenant tous les Islois et Isloises désireux de participer à ce premier « Chantier Collectif » à s'inscrire auprès du Secrétariat de la Mairie,

- par téléphone au **02 32 52 60 90** ou
- par mail : **mairie@notre-dame-de-lisle.fr**

Merci de nous communiquer vos nom, adresse et téléphone et de préciser quels matériels éventuels vous pourriez mettre à la disposition du chantier. Nous contacterons tous les bénévoles pour une réunion préparatoire avant les congés d'été.

**SOLIDAIEMENT
VÔTRE**

1914 – 1918 : la mémoire de nos pères

Dans la cadre des commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale, nous souhaiterions nous associer à l'effort de mémoire national et recueillir les témoignages de toute nature susceptibles d'adresser un message de paix aux générations nouvelles.

Chacun sait le lourd tribut que Notre-Dame de l'Isle a payé à la Grande Guerre, — le nom des ses rues, en particulier, en atteste.

Quelle mémoire gardons-nous de ces jeunes gens tombés au champ d'honneur? Que pouvons-nous nous figurer de ce qu'ils ont enduré? Et comment le village a-t-il vécu la

guerre, à l'arrière ?

Afin d'apporter quelques éléments de réponse à ces questions, nous lançons un appel à tous ceux qui pourraient évoquer le souvenir de leurs proches ou nous aider à rassembler des traces de cette époque troublée : photos, journaux, cartes postales, objets civils et militaires, ...

En fonction des témoignages et des objets recueillis, nous pourrions ouvrir les colonnes du bulletin municipal à l'évocation de la Grande Guerre, voire organiser une exposition en mairie.

Merci de votre aide à tous.

Les donateurs de voix– Bibliothèque sonore de Vernon

L'association de donateurs de voix, créée en 1972, enregistre des ouvrages au bénéfice des déficients visuels, ainsi que de toute personne empêchée de lire à cause d'un handicap.

Les ouvrages, enregistrés sur CD, sont d'une grande variété. Tous les genres sont représentés, y compris les revues et les magazines.

Ce service gratuit est disponible dans toute la France. Les prêts et retours des ouvrages (supports CD) s'effectuent soit en bibliothèque⁽¹⁾, soit par la poste. Les audio-lecteurs peuvent aussi accéder au serveur national. (contact : www.bibliotheques-sonores.org)

DONNEURS DE VOIX, DONNEURS DE TEMPS

Vous aimez la lecture, vous avez une bonne diction, vous disposez d'un peu de temps ? Pourquoi ne pas rejoindre l'équipe des donateurs de voix ? Les donateurs de voix enregistrent

bénévolement des ouvrages à domicile, en fonction de leur disponibilité. Pour cela, ils doivent être équipés d'un ordinateur.

Vous pouvez aussi participer à la vie de la Bibliothèque Sonore en apportant votre concours pour assurer une permanence, gérer les envois et les retours des ouvrages, graver les enregistrements sur CD, etc.

Les compétences informatiques sont fortement appréciées.

SI VOUS ETES INTERESSES, vous pouvez contacter la bibliothèque sonore de Vernon, dont les locaux se trouvent au sein de la médiathèque de l'Espace Philippe Auguste.

Tél. : 02.32.64.53.12.

Email : 27v@advbs.fr

⁽¹⁾ Permanences : mardi, mercredi et vendredi de 14h30 à 17h30.

Un moment convivial : La fête des voisins

Nombreux sont les habitants de Pressagny le val qui ont répondu présent, le vendredi 23 mai, à l'appel de la fête des voisins.

A cette occasion, la rue du sergent Henry Seney et la rue Camille Isambard ont été fermées à la circulation, ce qui a assuré la tranquillité des grands et la plus grande joie des petits et des adolescents, qui ont pu s'adonner en toute liberté aux joies de la glisse ou du ballon.

Le ciel aussi s'est mis de la partie et les festivités ont pu se tenir en plein air jusqu'au milieu de la nuit.

Un grand merci aux organisateurs de ce moment convivial, — à rééditer... peut-être même sans attendre l'année prochaine !



A la recherche du bleuet perdu – première partie

Le bleuet des champs (*Centaurea cyanus* pour les botanistes) est devenu le symbole des anciens combattants et victimes de guerre sous l'emblème du « Bleuet de France ». Ce bleuet, symbole de paix et de fraternité est une plante *messicole*,



c'est-à-dire une plante qui pousse naturellement dans les champs de céréales et qui se développe préférentiellement dans les moissons (du latin *messis*, moisson et *colere*, habiter, peupler).

Compagnes des cultures, les messicoles sont généralement des plantes annuelles, ayant un cycle de vie comparable à celui des céréales (blé, orge...). Ces espèces présentent, en effet, la particularité de fleurir dans les cultures et de s'adapter au rythme des travaux des champs : germination après les labours, floraison en début d'été et fruits à maturité au moment de la moisson. Elles accompagnent ainsi les variétés cultivées depuis l'essor de l'agriculture, il y a plusieurs siècles.

Précisons que toutes les espèces présentes dans les cultures ne sont pas des «messicoles». A la différence des espèces introduites par l'homme au gré des colonisations et importations, seules les espèces indigènes, c'est-à-dire celles présentes dans la région depuis le 16ème siècle, sont considérées comme «messicoles».

Un Plan National d'Action a établi une liste de 102 espèces messicoles et propose des mesures pour les préserver. 47 de ces espèces ont été identifiées dans l'Eure. Aujourd'hui, parmi ces 47 espèces, 17 sont considérées comme disparues et 11 sont menacées. La plupart des messicoles sont en régression. De fait, depuis les années 1960, l'intensification des pratiques culturales (labours plus profonds, désherbages chimiques...), ainsi que la mise en place de semis plus denses et de variétés plus compétitives favorisent l'élimination de ces espèces au profit

d'adventices plus compétitives et plus tolérantes aux herbicides.

Dans les champs cultivés, les messicoles représentent une ressource alimentaire en nectar et pollen pour les insectes pollinisateurs, dont les abeilles domestiques. Leurs graines sont consommées par les oiseaux granivores comme la perdrix grise. De plus, quelques espèces de messicoles sont favorables au développement d'insectes prédateurs des pucerons de céréales ou d'autres ravageurs des cultures. Si certaines messicoles peuvent être toxiques à forte dose, d'autres servent aujourd'hui pour l'alimentation humaine. Saviez vous que la mâche est une espèce d'origine messicole passée du champ au jardin potager?

Certaines messicoles possèdent, en outre, des propriétés médicinales. Le bleuet, notamment, peut être utilisé en collyre, les fleurs de coquelicot en sirop sédatif et adoucissant contre la toux. Des espèces, comme le bleuet ou le coquelicot sont aussi utilisées dans les cosmétiques (eau florale de bleuet, crème au coquelicot...).

Menacées, les messicoles ont besoin de votre aide. Le bleuet, en particulier, fait l'objet d'une campagne de protection. Alors, pour participer à sa sauvegarde, ouvrez l'œil : prenez-le en photo, notez sa localisation (commune, lieu dit, ...) et envoyez la photo à :

bleuet-sauvage@cg27.fr



Attention de bien identifier le bleuet des champs (espèce sauvage) et non le bleuet horticole. Le sauvage est toujours bleu et à fleur simple.

Pour en savoir plus :

<http://www.bleuetdefrance.fr>

<http://www.cren-haute-normandie.com>

<http://www.eure-en-ligne.fr/environnement/messicole>

À suivre...

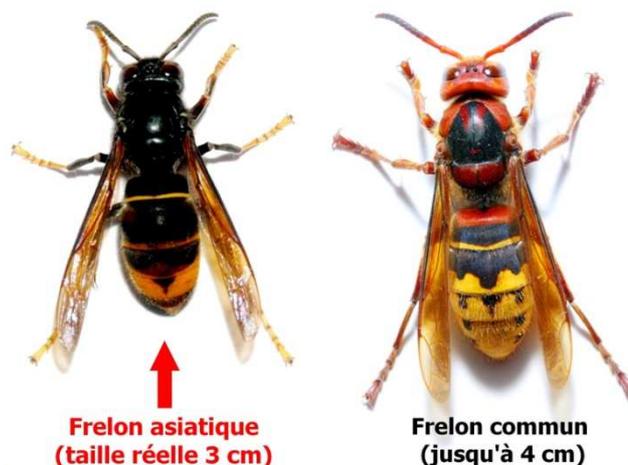
Alerte au frelon asiatique – Communiqué du GDS 27*

Suite à l'installation du frelon asiatique dans l'Eure, le GDS 27 (Groupement de Défense Sanitaire du Cheptel de l'Eure) a été mandaté par l'Administration (DGAL*) pour suivre la colonisation de ce prédateur des abeilles et gérer au mieux cette invasion.

L'insecte adulte est un frelon de 17 à 32 mm, de thorax noir, avec une bande orange sur l'abdomen, un liseré jaune sur le 1^{er} segment, le bout des pattes jaune, à la différence du frelon européen, un peu plus gros : 18 à 35 mm, de thorax noir, avec un abdomen à dominante jaune clair avec des bandes noires, le bout des pattes brun.

Dès maintenant, vous pouvez découvrir des **NIDS PRIMAIRES** (jusqu'à 20 cm de diamètre), généralement sous abri. Ensuite viendront les **NIDS SECONDAIRES**, de grande taille (jusqu'à 80 cm de diamètre), souvent à la cime des arbres.

N'y touchez pas sans prendre de précaution : le frelon asiatique n'aime pas que l'on s'approche de son nid!



Source : fredon-bourgogne.com

En cas de découverte d'un frelon asiatique ou d'un nid de frelons asiatiques, si vous ne connaissez pas d'apiculteur ou d'agent sanitaire apicole (ASA), **alertez**

- soit M. FERMANEL (Tel. : 06-76-91-01-10),
- soit M. GARAUDEAUX (Tel. : 02-32-23-86-86).

Nous vous en remercions.

*D.G.A.L: Direction Générale de l'Alimentation

Villes et villages fleuris

Depuis plus de 50 ans, le Conseil National des Villes et Village Fleuris organise le concours destiné à attribuer le label qui se concrétise par l'attribution du panneau avec de 1 à 4 fleurs pour les plus méritantes.

Mais si plus du tiers des communes de France (plus de 10 000) participe, seules quelques unes obtiennent le graal. A peine plus de 200 sont labellisées 4 fleurs.



Mais qu'importe, l'essentiel est de participer et de faire en sorte que cet enthousiasme soit communicatif et que l'envie soit partagée. Car le jardinage est une passion qui procure le bien-être sous toutes ses formes.

C'est pourquoi, notre commune s'est modestement inscrite à ce concours au niveau départemental.

Nos quelques massifs ont été fleuris avec plus de

diversité et de nouveaux sites ont été ajoutés (calvaire du carrefour route de Vernon / rue de l'église; calvaire de la Croix de l'Isle). C'est un début.



A l'automne, nous préparerons davantage la saison prochaine et vous inviterons à embellir vos trottoirs.

Si certains s'y sont déjà employés, sûr qu'en partageant nos savoirs et nos petits trucs de jardiniers ainsi que quelques plantes, nous ferons encore mieux.

Matinée environnement

La journée nature s'est déroulée en matinée, le 24 mai dernier. Une trentaine de participants, adultes et enfants, a répondu présents à notre appel.

Dès neuf heures trente, deux groupes ont été formés, équipés de sacs, de gants et de cartes de la commune.

Le premier groupe a œuvré sur les bords de Seine, tandis que le second a quadrillé les chemins et routes de Pressagny le val.

De nombreux déchets en tous genres ont été ramassés, comme en témoignent les sacs poubelles bien remplis et l'amas d'objets hétéroclites rassemblés dans la cour de la mairie après l'opération.

Un pot de l'amitié offert par la municipalité a clôturé cette manifestation



Il reste encore beaucoup à faire, principalement en bord de Seine, où les crues déposent régulièrement tous les objets jetés au fleuve.

Aussi, nous ne manquerons pas d'en appeler à nouveau aux bonnes volontés, afin de préserver la propreté et la beauté de notre commune.



L'AISLC : une école de musique près de chez vous !

Vous souhaitez jouer d'un instrument de musique, comme la guitare, le piano (méthode d'apprentissage classique ou musiques actuelles), le violon, la flûte à bec ou traversière, le saxophone.

Vous voulez aussi chanter ?

Près de chez vous, à l'école de musique de Notre-Dame de l'Isle, c'est possible.

Les animateurs de l'école de musique vous accueilleront pour les renseignements et les

inscriptions

le jeudi 11 et le vendredi 12 septembre 2014, de 17 heures à 19 heures, au 12 rue du Clos Galy (école de Pressagny le Val).

Les activités reprennent à compter du 15 septembre 2014.

L'AISLC est une association gérée par des bénévoles et chaque classe instrumentale est animée par des professeurs diplômés. Les activités sont ouvertes à tous, dans la limite des places disponibles. Chacun apprend et évolue selon son rythme.

Il n'y a pas d'examen de fin d'année, seulement le plaisir de jouer de la musique seul ou en ensemble.

Pour vos enfants ou pour vous-même, l'école dispense aussi des cours de solfège, du niveau débutant au



par famille.

A cela il faut ajouter un montant forfaitaire :

- pour le solfège 159 € en cours collectif et
- pour un instrument 420 € en cours individuel d'une demi-heure hebdomadaire.

Pour la pratique du chant choral, seule la cotisation sera exigée.

Une dégressivité des tarifs est pratiquée au delà de deux instruments par famille soit : 801 € pour deux instruments et 1 164 € pour trois.

Si vous souhaitez d'autres informations, vous pouvez appeler Denis Garnier au 02.32.52.57.67.

A bientôt.

Le Président de l'A.I.S.L.C.

Denis Garnier

niveau élémentaire.

Un ensemble vocal sera ouvert sous réserve de huit participants.

Pour les habitants de Notre Dame de l'Isle, la cotisation annuelle est de 25 € en individuel et de 35 €

L'audition de fin d'année de l'AISLC

Le 10 juin dernier s'est tenue l'assemblée générale de l'A.I.S.L.C., suivie de la traditionnelle audition de fin d'année, le samedi 14 juin, salle du clos Galy.

Un programme éclectique a été proposé au public venu applaudir les élèves des classes instrumentales, mêlant les mélodies classiques et romantiques aux accords de Jazz et la chanson française à la musique de variété.

« Miroir d'elles »

ATTENTION :

Le spectacle « Miroir d'Elles »



initialement prévu vendredi 27 juin à 20h 30 à la Salle du Clos Galy se déroulera sous la tente montée en bords de seine !

Réservations au 06.12.48.68.78

Dans le cadre du festival « Musique de chambre à Giverny »,

**un concert sera donné le samedi 23 août 2014, à 20 heures,
en l'Église de Notre-Dame de l'Isle**

sur le thème « une soirée à Prague ».

Au Programme : J. Suk *Quatre pièces pour violon et piano* ; K. Maratka, *Poème pour violon et violoncelle* ; A. Dvorak *Quintette avec piano en La majeur op. 81*.

Réservations : internet www.concertclassic.com,
mail : contact@musiqueagiverny.fr
ou tél. 09.72.23.33.52

Sur l'agenda du comité des fêtes :

vendredi 20 juin 2014	Feu de la Saint-Jean
dimanche 22 juin 2014	Rallye pédestre
dimanche 6 juillet 2014	Foire à tout
dimanche 13 juillet 2014	Foire à tout
lundi 14 juillet 2014	Journée festive et repas champêtre*
samedi 04 octobre 2014	Moules-frites
samedi 15 novembre 2014	Couscous

* sur réservation : Mme Potin 02.32.52.62.89 – Mme Régnauld 02.32.52.63.60

Plus de détails sur : <http://comite-fetes-notre-dame-de-lisle-eure.over-blog.com/>

Notre-Dame au fil de l'eau

A l'heure où la navigation de loisirs se développe sur la Seine, plusieurs initiatives rendent à Notre-Dame de l'Isle, lieu de passage ou d'embarquement, son caractère de riveraine du grand fleuve, autrefois tant prisé par les impressionnistes.



L'association, « Le cercle du Bateau-Atelier de Vernon », propose aux artistes de replonger dans l'atmosphère impressionniste des bords de Seine. Inauguré en mai dernier, le bateau-atelier est une embarcation typique, dans la grande tradition des bateaux fluviaux.

Il embarque 6 personnes maximum et navigue de mai à octobre sur rendez-vous, au départ de la base des Tourelles au pont de Vernon. Et pourquoi pas bientôt de Notre-Dame de l'Isle ?

Infos et réservations :
Bertrand de Vautibault
Tél. 06 09 92 46 79

La Maison du peintre Pierre Bonnard vient d'accueillir (du 24 mai au 1^{er} juin) les œuvres d'Annie Harrau, artiste peintre vivant à Notre-Dame de l'Isle.



Annie Harrau, *A propos de couleur*, 2010, acrylique sur toile
C.B.A.V.

Maison du peintre Pierre Bonnard
Lieu-dit « Ma Campagne »
41 route des Andelys
Contact : bateauatelier@free.fr

Informations utiles

MAIRIE	Sous-préfecture des Andelys 10, rue de la Sous-préfecture 27705 Les Andelys Tél. : 02.32.54.74.87	ARTISANS	SANTÉ / BIEN ÊTRE
35, rue de l'église 27940 NOTRE-DAME DE L'ISLE Tél. : 02.32.52.60.90 Fax : 02.32.52.04.19 Courriel : mairie@notre-dame-de-lisle.fr Horaires d'ouverture au public : Mercredi : 10 h 30 – 12 h Vendredi : 17 h 30 – 20 h	VOS ELUS	AC Couverture Zinguerie 3, rue Henri Delavigne mobile : 06.47.39.22.59 A2CM Masset 8, rue Georges Mauger Tél. : 02.32.53.45.52 Cellier Laurence La Fée Hironnelle Accessoire de mode faits main mobile : 06.24.45.92.07 laurence@lafeehironnelle.fr	Infirmières D.E. Sylvie Goulay & Nicole Saunier tél. : 02 32 52 58 72 Cabinet : 81, Grande rue, 27940 PORT-MORT. Sur rendez-vous Guillemard Agnès Sophro-relaxologue Professeur de Yoga mobile : 06.77.64.75.85
ECOLE	ASSOCIATIONS		SERVICES D'URGENCE
Ecole de Notre-Dame de l'Isle 1 Rue Mauger, 27940 Notre-Dame-de-l'Isle Tél. : 02.32.52.28.22. Ecole de Pressagny-l'Orgueilleux 11 rue aux Huards 27510 Pressagny-l'Orgueilleux Tél. : 02.32.21.67.10	Comité des fêtes de Notre-Dame de L'Isle Président : Luc Potin Mobile : 06.63.62.48.92. Accordéon Club de Normandie 41, rue de l' Eglise mobile : 06.87.78.50.45 AISLC (Association Isoise Sports Loisirs Culture) Président : Denis Garnier 14, rue Emile Breton Tél. : 02.32.52.57.67 Club sportif et d'éducation canine de Notre-Dame de L'Isle Clos Bonvalet, chemin de la Ceriseraie. Tél. : 02.35.34.77.68. 06.85.26.95.53. Amicale Canine de Pressagny rue des Prés Tél. : 06.20.13.86.68	Di Giulian Eric maçon, 19, rue d'Hennezis. Tel : 02.32.52.27.61 Lorailier Bernard Plaquiste 10, rue de la Ceriseraie mobile : 06.14.80.70.94 Tel. : 02.32.77.49.20 Fax : 02.32.52.47.60 Pertoldi Karine Graphiste freelance 18, rue de Mézières Tél. : 02.32.53.20.22 06.16.81.34.73. Skaziak Jacques , paysagiste 9, rue Emile Breton Tél. : 02.32.52.63.04	Pompiers : 18 Samu : 15 SOS Médecins : 02.32.33.32.32 Hôpital Vernon : 02.32.71.66.00 Gendarmerie : 17 ↪ Les Andelys : 02.32.54.03.17. Eau (Sogea) : 02.32.38.14.57 (24h/24) EDF : 0810 333 027 SOS Essaim d'abeilles Marie & Stéphane Thériau 27, rue de la Roche, 27940 PORT-MORT. tél. : 02.32.53.47.10 SOS Essaim de guêpes M .Fouquet tél. : 06.43.27.87.61
	INDUSTRIE	RESTAURANT	MENTIONS LEGALES
Communauté de Communes des Andelys et de ses Environs (C.C.A.E.) 2, rue Flavigny 27700 LES ANDELYS tél. : 02.32.71.25.20. fax : 02.32.51.43.57 courriel : contact@cc-andelys.fr Internet : www.cc-andelys.fr Horaires d'ouverture : lundi - mardi - mercredi : 8h45-12h30 ; 13h45-17h30 jeudi : 8h45-12h30 ; 13h45-18h30 vendredi : 8h45-12h30 ; 13h45-16h30	Aco Produits Polymères SA Le quai à bois Tél. : 02.32.51.30.55.	L'Estaminet de L'Isle 1, rue de l'Eglise Tel. : 02.32.52.71.70	Périodique communal de Notre-Dame de l'Isle (27-Eure) Directeur de Publication : Thibaut Beauté Pdt du comité de rédaction : Christophe Lacaille Membres : Muriel Baumgartner ; Alain Favresse ; Catherine de La Brosse ; Christian-Marie Monnot. Ont aussi participé à ce numéro : Thibaut Beauté, Roselyne Lardy, Thierry Lepré, Denis Garnier, Agnès Guillemard Maquette : Christophe Lacaille ; Alain Favresse Tirage ~ 400 exemplaires Imprimeur : décopub, St Marcel.
	DÉCHÈTERIE	GITES RURAUX	
Conseil général de l'Eure Boulevard Georges Chauvin, 27000 EVREUX Tel. : 02.32.31.50.50. Fax : 02.32.33.68.00. www.eure-en-ligne.fr/cg27 Président. Jean-Louis DESTANS	DÉCHÈTERIE D'AUBEVOYE 3, rue de l'étang : 02.32.53.26.35 Horaires d'ouverture : du lundi au samedi HIVER (du 1 ^{er} oct. au 31 mars) 08h30-11h45 — 14h00-16h45 ÉTÉ (du 1 ^{er} avril au 30 sept.) 08h30-11h45 — 14h00-17h45	Pesolya Mme Jourdan 1, rue Lucien Lefrançois Tel. : 09.64.45.63.65 Au champ du renard 14, rue de Mézières Pressagny le val (Réservation en ligne sur Giverny.org) Gîte Charmoye , <i>Gîte de France n° 919</i> Tél. : 02.32.39.53.38 (centrale de réservation)	
SERVICES DE L'ÉTAT			
Préfecture de l'Eure : Boulevard Georges-Chauvin 27022 Evreux Tél. : 02.32.78.27.27.			

